

# Titres Restaurant papier & Chèques d'Accompagnement Personnalisé 2019

## La péremption de vos titres 2019 approche !

- **31 décembre 2019**  
Date limite d'acceptation des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) 2019
- **31 janvier 2020**  
Date limite d'acceptation des Titres Restaurant papier (TR) 2019

Vous avez jusqu'au  
**29 FÉVRIER 2020**

Pour remettre\* en centre de collecte ou à la CRT  
Traitement vos titres 2019, accompagnés de  
votre bordereau de remise.



Retrouver toutes nos solutions d'acheminement sécurisé sur : [www.crt.asso.fr](http://www.crt.asso.fr) ou

**0 892 680 655** Service 0,40 € / min  
+ prix appel

\* En cas d'envoi postal, le cachet de La Poste fera foi. Tout mode d'envoi des titres à la CRT Traitement en dehors des Centres de Collecte, du ColiSUR® et du Pack Vert demeure sous votre responsabilité.

